COMMUNE DE GENTHOD

A V I S

E N Q U E T E P U B L I Q U E N° 7016

Relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière du 30 janvier 1989)

Commune : Genthod
Objet : Stationnement

Afin de répondre aux besoins en stationnement de ses visiteurs tout en préservant des capacités de stationnement pour ses habitants dépourvus de places de parc sur domaine privé, la commune de Genthod a décidé de mettre en place une zone de stationnement limité à maximum 4h du lundi au vendredi de 8h à 19h à l'exception des usagers détenteurs d'un macaron valable pour la zone de stationnement 22B.

Cette zone s'étend sur les voies suivantes :

- route de Lausanne, tronçon compris entre la rue de la Printanière et le giratoire route de Lausanne / route de Collex,
- chemin de Pougny,
- chemin du Pré-Félix,
- rue de la Printanière, pour les places situées côté pair (côté Lac), tronçon compris entre la gare de Genthod-Bellevue et la route de Collex.

Les ayants-droits à un macaron valable dans la zone précitée sont les habitants du secteur formé par les voies précitées et les suivantes :

- chemin des Dézalley,
- chemin de la Cressonnière,
- chemin des Rousses n°1/1A, et n°2 à 26 côté pair,
- route de Collex, n°2 à 28 côté pair.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, **dans le délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle**, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous :

- *à l'office cantonal des transports (OCT) 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou*
- *à la Mairie de Genthod, rue du Village 37, 1294 Genthod (horaires d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h ; mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 ; mercredi de 9h00 à 12h00 Durant les vacances scolaires lundi de 13h30 à 16h30 – fermé le vendredi).*

Date de parution : 25 mai 2023

La Mairie